

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

6 juillet 2024

DATE D’AFFICHAGE

11 juillet 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	13
Présents	08
Votants	11

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 18 JUILLET, à 18h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT**, Madame Sophie **DIERRE**, Madame Corinne **DROUEN** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Monsieur Germain **LELARGE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**.

EXCUSÉS : Monsieur Vincent **VANDERSTUYF** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**, Monsieur Éric **ESTRIER** donne pouvoir à Monsieur Michel **DABOUT**, Madame Catherine **LEFEBVRE** donne pouvoir à Madame Catherine **FILIPOV**, Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**, Monsieur Didier **PAPELOUX**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Catherine **FILIPOV**.

**MARCHE DE TRAVAUX
Immeuble Saint Roch**

Monsieur le Maire informe l’ensemble du conseil municipal que suite à la signature du compromis de vente de l’immeuble Saint Roch, la commune a lancé une consultation contenant 3 lots :

- Lot 1 : désamiantage
- Lot 2 : charpente
- Lot 3 : couverture

Il vous est présenté les résultats de cette consultation.

Conformément à la procédure retenue, le déroulement s’est effectué comme suit :

- Date d’envoi de l’avis de consultation : le 30 avril 2024
- Organe de publication : Ouest France, Pays D’Auge, profil acheteur de la commune (AWS)
- Date limite de remise des offres : 24 mai 2024 à 12h00

29 dossiers ont été retirés, 6 offres ont finalement été remises dans les délais pour le lot 1 uniquement. Aucune offre n’a été remise pour les lots 2 et 3.

Il s’est avéré que le diagnostic amiante fourni à la consultation n’était pas celui pour la réalisation de travaux, mais pour une vente. Aussi, il a été proposé de déclarer la procédure sans suite pour motif d’intérêt général, pour un motif technique. Une consultation sera relancée.

Les lots 2 et 3 sont déclarés infructueux et une consultation de gré à gré a été initiée. Nous avons reçu les devis suivants :

- lot 2 : LEBAILLY Couverture a transmis un devis de 48 893,66€ HT soit 53 893,66€ TTC et un devis complémentaire de 5 507,70€ HT soit 6 058,47€ TTC.
- Lot 3 : SARL MAAS Construction a transmis un devis de 29 393,30€ HT soit 35 271,96€ TTC.

Monsieur le Maire propose de signer les devis des lots 2 et 3 ainsi que relancer des devis pour le lot 1.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE monsieur le Maire à signer les devis des lots 2 et 3 :

- lot 2 : devis de LEBAILLY Couverture de 48 893,66€ HT soit 53 893,66€ TTC et un devis complémentaire de 5 507,70€ HT soit 6 058,47€ TTC.
- Lot 3 : devis de la SARL MAAS Construction de 29 393,30€ HT soit 35 271,96€ TTC.

AUTORISE le lancement d'une nouvelle consultation de gré à gré pour le Lot 1.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

